



## KINNEAR'S MILLS

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALCHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 5 décembre 2022, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

Sont présents(es), les conseillers(ères):

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon  
Siège no 3, Mme Joanne Labranche  
Siège no 4, Mme Marisol Brochu  
Siège no 5, M. James Allan  
Siège no 6, M. Carl Dubois

Sont absents(es), les conseillers(ères) suivants:

Siège no 2, M. Roger Gosselin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marquis Bédard.

La personne qui préside la séance, soit Marquis Bédard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Marquis Bédard, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Alexandra Gosselin assiste également à cette séance.

**2022-12-237 Ouverture de la séance**

---

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2022-12-238 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point Divers ouvert à tout autre sujet de discussion.

1.1 Ouverture de la séance

2.1 Adoption de l'ordre du jour

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
- 5.1 Adoption des comptes du mois
- 5.2 Déclaration des élus en vertu du règlement 507 sur le code d'éthique et de déontologie révisé
- 5.3 Calendrier 2023
- 5.4 Autoriser la directrice générale par intérim à payer les factures d'ici la fin de l'année 2022
- 5.5 Traitement des comptes recevables
- 5.6 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes
- 5.7 Abonnement annuel CANVA
- 5.8 Abonnement FQM
- 5.9 Indexation du salaire des élus
- 5.10 Politique de location de salles
- 5.11 Remboursement au fonds de roulement (2022) - Tracteur
- 5.12 Remboursement au fonds de roulement (2022) - gratte
- 5.13 Remboursement au fonds de roulement (2023) - Tracteur et gratte
- 5.14 Démission de madame Claudette Perreault
- 5.15 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe surnuméraire
- 5.16 Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière
- 6.1 Entente intermunicipales - Écocentre
- 7.1 Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie
- 9.1 Programme d'emploi été canada 2023
- 9.2 Architecte - Projet du sous-sol de l'église catholique
- 9.3 Embauche d'un journalier au loisir - saisonnier
- 9.4 Embauche des surveillants de la patinoire
- 11.1 Problématique liée à la haie de cèdres de Monsieur Martin Daignault
- 11.2 Offre d'achat de Monsieur Marcel Martineau
- 11.3 Offre d'achat de Monsieur Richard St-Pierre
- 11.4 Panneau d'identification
- 12.1 Adoption du règlement numéro 510 concernant les limites de vitesse
- 12.2 Adoption du règlement numéro 511 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2023

12.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 512

15.1 Période de questions

16.1 Levée de la séance

**2022-12-239 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022**

---

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

**2022-12-240 Adoption des comptes du mois**

---

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'approuver le paiement des comptes:

Chèques numéros 9301 à 9307:	9 487,45 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale par intérim:	169 654,24 \$
Grand total des paiements:	179 141,69 \$

**2022-12-241 Déclaration des élus en vertu du règlement 507 sur le code d'éthique et de déontologie révisé**

---

La directrice générale par intérim mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie pour l'année 2022.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le point 5.2.4.2 de l'article 5.2.4 de la Loi sur l'éthique.

**2022-12-242 Calendrier 2023**

---

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à

19h30:

Lundi 16 janvier	Mardi 4 juillet
Lundi 6 février	Mardi 8 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1er mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

**2022-12-243 Autoriser la directrice générale par intérim à payer les factures d'ici la fin de l'année 2022**

---

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise la directrice générale par intérim à payer tous les comptes, jugés à propos, qui arriveront d'ici le 31 décembre 2022 et ce registre des chèques sera déposé à la séance de janvier 2023.

**2022-12-244 Traitement des comptes recevables**

---

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le conseil municipal demande à la directrice générale par intérim d'envoyer un état de comptes à tous les contribuables qui ont un solde dû de 300.00 \$ et plus en date du 6 décembre 2022.

**QUE** le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2021 et antérieures soient payés en totalité avant le 31 décembre 2022, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut de paiement, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2023 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$.

**QUE** le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2022 soient payés avant le 31 décembre 2022 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2023 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 300.00 \$.

**2022-12-245 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes**

---

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de fermer le bureau municipal pendant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

**2022-12-246 Abonnement annuel CANVA**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a modernisé ses équipements informatiques et migré ses logiciels sur PC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour créer le Son d'Cloches la coordonatrice aux développements a besoin d'un logiciel de mise en page;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de souscrire à un abonnement annuel à la plateforme *CANVA* pour une somme de 149,99 \$.

**2022-12-247 Abonnement FQM**

---

**ATTENDU QUE** l'abonnement à la fédération québécoise des municipalités donne accès à plusieurs services dont un rôle au conseil, des formations sur le monde municipal;

Proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills adhère à la FQM au coût de 1 064,43 \$ plus taxes pour l'année 2023.

**2022-12-248 Indexation du salaire des élus**

---

**ATTENDU QUE** le calcul d'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2023 donne 6,24 %;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le salaire des élus municipaux soit majoré de 6,24 % pour l'année 2023, à partir du 1er janvier 2023.

**2022-12-249 Politique de location de salles**

---

**ATTENDU QUE** la mise à jour du règlement no 426 concernant la location des salles date de l'année 2009 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire ajuster les prix de location ainsi que les termes de location ;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de remplacer le règlement no 426 en adoptant la politique de location de salles de la municipalité de Kinnear's Mills.

**2022-12-250 Remboursement au fonds de roulement (2022) - Tracteur**

---

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

que le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 11 800 \$.

**2022-12-251 Remboursement au fonds de roulement (2022) - gratte**

---

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 3 720 \$.

**2022-12-252 Remboursement au fonds de roulement (2023) - Tracteur et gratte**

---

**ATTENDU QUE** pendant l'année 2023, la municipalité devra ajouter un salaire administratif de plus à son budget annuel;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le conseil reporte les paiements annuels du remboursement du tracteur et de la gratte au fonds de roulement au montant de 15 520 \$, à l'année suivante.

**Démission de madame Claudette Perreault**

---

La directrice générale par intérim, madame Alexandra Gosselin, dépose la lettre de démission de Madame Claudette Perreault à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité.

**2022-12-253 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe surnuméraire**

---

**ATTENDU QUE** Madame Perreault démissionne de son poste de directrice générale et greffière-trésorière, ce jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite réaliser une transition harmonieuse au poste de direction générale;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de nommer madame Claudette Perreault à titre de greffière-trésorière adjointe surnuméraire selon les conditions fixées par le conseil.

**2022-12-254 Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière**

---

**Monsieur Roger Gosselin se retire de la salle.**

**ATTENDU QUE** Madame Perreault a quitté ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière, ce jour, le 5 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Madame Perreault a été nommée greffière-trésorière adjointe surnuméraire, ce jour;

**ATTENDU QUE** Madame Gosselin a occupé les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière par intérim du 6 juin 2022 au 5 décembre 2022;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Alexandra Gosselin à titre de directrice générale et greffière-trésorière aux mêmes conditions que son contrat le prévoit.

**Monsieur Roger Gosselin reprend son siège.**

### **Entente intermunicipales - Écocentre**

---

Ce point sera discuté dans une séance ultérieure.

#### **2022-12-255 Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie**

---

Proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le budget du service incendie au montant total de 209 744 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des trois municipalités soient appliquées, et que des frais d'administration de 2% soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

**QU'**une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de St-Pierre-de-Broughton.

#### **2022-12-256 Programme d'emploi été canada 2023**

---

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le Comité de développement communautaire en loisirs et cultures de Kinnear's Mills dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois été Canada 2023, pour 3 emplois comme moniteurs(trices) pour le camp de jour et 1 journalier pour l'entretien du parc et des sentiers.

**QUE** M. Marquis Bédard, Mme Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice aux développements et/ou Marisol Brochu soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

#### **2022-12-257 Architecte - projet du sous-sol de l'église catholique**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite convertir le sous-sol de l'église catholique en une salle multifonctionnelle;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater madame Marie-Christine D. Croteau afin de réaliser un projet d'architecture pour la réfection du sous-sol de l'église catholique au montant de 3 400 \$.

**2022-12-258    Embauche d'un journalier au loisir - saisonnier**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a procédé à 2 affichages concernant le poste de journalier au loisir;

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Lambert est le seul candidat qui a appliqué sur l'offre d'emploi;

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Lambert a demandé d'être contractuel ;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de journalier au loisir à M. Sylvain Lambert.

**2022-12-259    Embauche des surveillants de la patinoire**

---

**Mme Marisol Brochu se retire de la salle.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a publié une offre d'emploi concernant le poste de surveillant de la patinoire;

**ATTENDU QUE** Patrick Bouffard et Olivia Boudreault ont appliqué sur l'offre d'emploi;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, présents en salle, d'embaucher Patrick Bouffard et Olivia Boudreault à titre de surveillants de la patinoire selon les conditions fixées par le conseil;

**Mme Marisol Brochu reprend son siège.**

**2022-12-260    Problématique liée à la haie de cèdres de Monsieur Martin Dagnault**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a assumé l'achat des cèdres et le coût des travaux pour accroître la visibilité des usagers de la rue chez M. Martin Dagnault;

**ATTENDU QUE** le fournisseur des cèdres ne garanti par la survie des arbres puisqu'il n'a pas été responsable de la plantation;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties ont été collaborateurs dans ce dossier;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'assumer conjointement le risque en cas de mort d'arbre d'ici 1 an. Ainsi, la municipalité fournira la main d'oeuvre ainsi que le tracteur pour effectuer la plantation des cèdres à changer. Toutefois, seulement un cèdre pourra être payé par la municipalité, les frais des autres cèdres morts et leur livraison devront être assumés

financièrement par les propriétaires.

**2022-12-261 Offre d'achat de Monsieur Marcel Martineau - Partie des lots 6 483 257 et 6 483 258**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait arpenter 7 terrains dans le développement immobilier des Érables;

**ATTENDU QUE** la demande d'achat concernant une partie des lots 6 483 257 et 6 483 258 de M. Martineau exigerait de faire l'arpentage d'une autre parcelle de terrain et diminuerait l'attrait des terrains à vendre;

**ATTENDU QUE** l'attrait des terrains est attribuable à la rivière;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat de monsieur Martineau. En ce qui concerne la partie de la pointe de la rue des Fondateurs et le chemin des Érables, le Conseil invite M. Martineau à donner plus de détail sur cette offre d'achat avant de prendre une décision.

**2022-12-262 Offre d'achat de Monsieur Richard St-Pierre - Partie du lot 6 483 261**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité travaille actuellement dans le dossier immobilier du développement des Érables;

**ATTENDU QUE** les terrains du développement des Érables ne sont pas prêts à la vente à ce jour;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas décidé, pour le moment, ce qu'elle a l'intention de faire avec cette partie de terrain;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat de M. St-Pierre concernant une partie du lot 6 483 261, pour le moment.

**2022-12-263 Panneau d'identification**

---

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale par intérim afin d'installer un panneau d'identification au coin du 3e Rang, 4e Rang et du Chemin St-Joseph;

**2022-12-264 Adoption du règlement 510 concernant les limites de vitesse**

---

Proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 510 concernant les limites de vitesse soit et est adopté.

**2022-12-265 Adoption du règlement numéro 511 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2023**

---

Proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 511 concernant l'imposition de taxes pour l'année 2023 soit et est adopté.

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 512**

---

**AVIS DE MOTION** est donné par Madame Marisol Brochu et appuyé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 512 abrogeant le règlement 426 concernant la location de la salle municipale.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la conseillère qui donne l'avis de motion.

**Période de questions**

---

1. M. Dagnault demande à connaître le salaire de Mme Perreault;
1. Madame Gosselin invite M. Dagnault à transmettre une demande d'accès à l'information.
2. M. Fiset questionne le conseil au sujet des travaux sur la route Monfette;
2. M. le maire répond qu'on ne peut donner de détail pour le moment.
3. M. Fiset exprime sa déception quant au changement lié au paiement des redevances d'éoliennes;
3. Le maire et Mme Gosselin expliquent les raisons de ce changement.
4. M. Cantin questionne le conseil concernant Sogetel;
4. Le maire explique d'aller sur le site internet de Sogetel s'il désire s'inscrire mais qu'il n'a aucune obligation de le faire.
5. M. Cantin questionne le conseil quant au paiement des redevances d'éoliennes concernant la vente du chalet d'un ami;
5. Mme Gosselin invite M. Cantin à dire à son ami de communiquer avec le bureau pour obtenir les informations.
6. M. Cantin demande pourquoi la séance ordinaire de janvier est le 16 janvier;
6. Le maire explique que c'est en raison de la fermeture du bureau pendant le temps des fêtes;
7. M. Brochu questionne le conseil à savoir ce que c'est la surface de DEK hockey;

7. Mme Brochu explique ce que c'est.

8. M. Cantin questionne le conseil quant aux activités sportives le mercredi après-midi;

8. M. le maire répond que présentement il n'a pas de bénévole pour l'organisation. Il invite M. Cantin à s'impliquer dans l'organisation s'il le souhaite.

**2022-12-266 Levée de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 28.

---

Marquis Bédard  
Maire

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale/greffière trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 5 DÉCEMBRE 2022.